

# **Equipements scolaires**

faciliter la création de places dans les écoles  
bruxelloises



# Le monitoring de l'offre scolaire

Le Gouvernement régional a chargé l'ADT, dans le cadre du projet de PRDD, d'établir « **un état des lieux de tous les équipements publics** présents, tels que les écoles, les bibliothèques, les crèches, les espaces publics, les commerces, les transports ou encore les lieux dédiés à la culture, à la mode,... afin d'assurer leur meilleure répartition sur l'ensemble du territoire et au bénéfice de l'ensemble de la population régionale ».

Dans ce cadre, l'ADT a analysé en 2012 l'adéquation (actuelle et à l'horizon 2020) entre l'offre scolaire et la demande afin de **mieux orienter quantitativement et spatialement les futures créations d'écoles**.



# Le monitoring de l'offre scolaire

Cette étude propose des **orientations pour la programmation** des établissements scolaires dans le secteur fondamental et secondaire.

Elle fournit :

- une analyse territoriale (à l'échelle du quartier) du manque de places dans l'enseignement;
- une identification des lieux potentiels de création de nouvelles places (réalisation d'un cadastre);
- un suivi des projets de création de places décidés par les différents pouvoirs organisateurs de l'enseignement à Bruxelles et les pouvoirs subsidiaires.

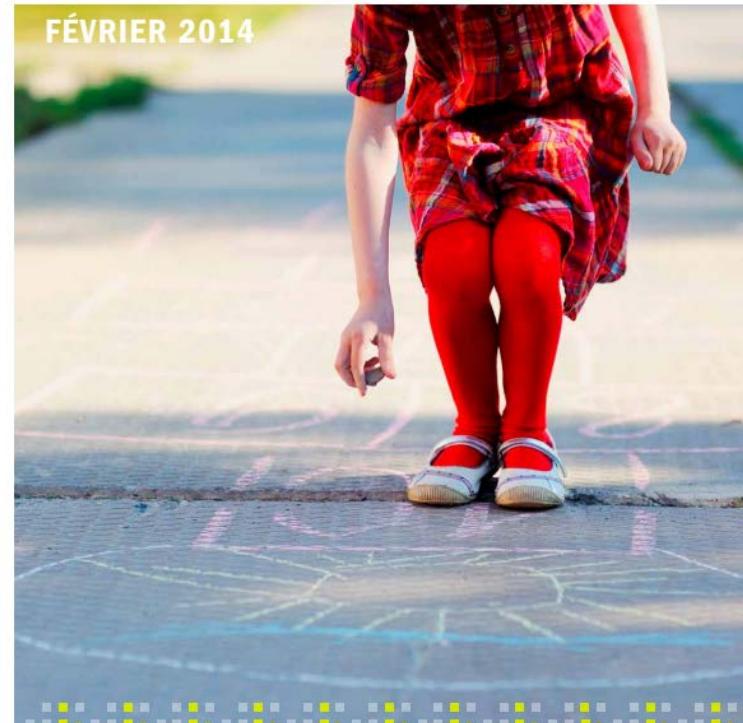
Cette étude a été actualisée et complétée d'objectifs en février 2014.

L'étude et son actualisation sont disponibles sur le site de l'ADT à l'adresse suivante :

<http://www.adt-ato.irisnet.be/fr/node/271>

## SUIVI DE LA PROGRAMMATION D'ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

ANALYSE TERRITORIALE ET PROBLÉMATIQUES LOCALES



# Le Facilitateur école

Début 2014, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de créer le poste de « Facilitateur Ecole ».

## Missions du « Facilitateur Ecole » :

- Appui individuel aux pouvoirs organisateurs dans le suivi administratif de leur dossier de création de places scolaires.
- Mise en place d'un Comité d'expertise permettant un suivi systématique des différents projets par l'ensemble des administrations concernées.
- Mise à disposition d'informations utiles pour les pouvoirs organisateurs (guides de bonnes pratiques,...).
- Suivi des besoins, formulation d'avis à l'intention des autorités publiques notamment en vue de stimuler les initiatives, participation à l'élaboration du monitoring de l'offre et la demande scolaire de l'ADT.



# L'essor démographique

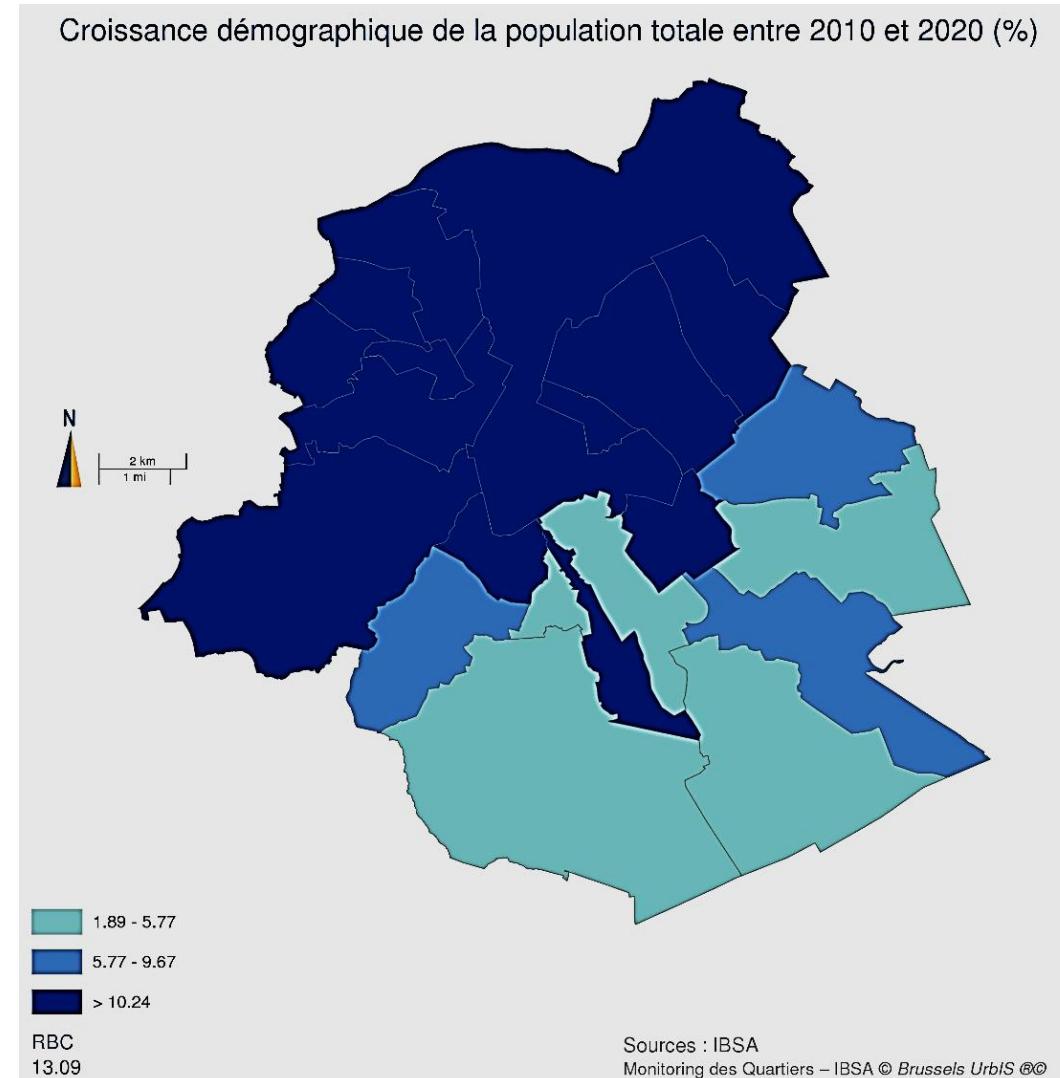
**De 2010 à 2020**, la population bruxelloise devrait croître de 13,09%.

La croissance de la population est concentrée dans les communes du Nord-Ouest de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette augmentation de la population s'accompagne d'un rajeunissement de celle-ci.

En 2013, la Région de Bruxelles-Capitale est la région la plus jeune de Belgique avec un âge moyen de 37,4 ans, contre 40,6 ans en Région wallonne et 42 ans en Région flamande.

**De 2020 à 2030**, la population de 3 à 17 ans devraient continuer à croître (+4%).

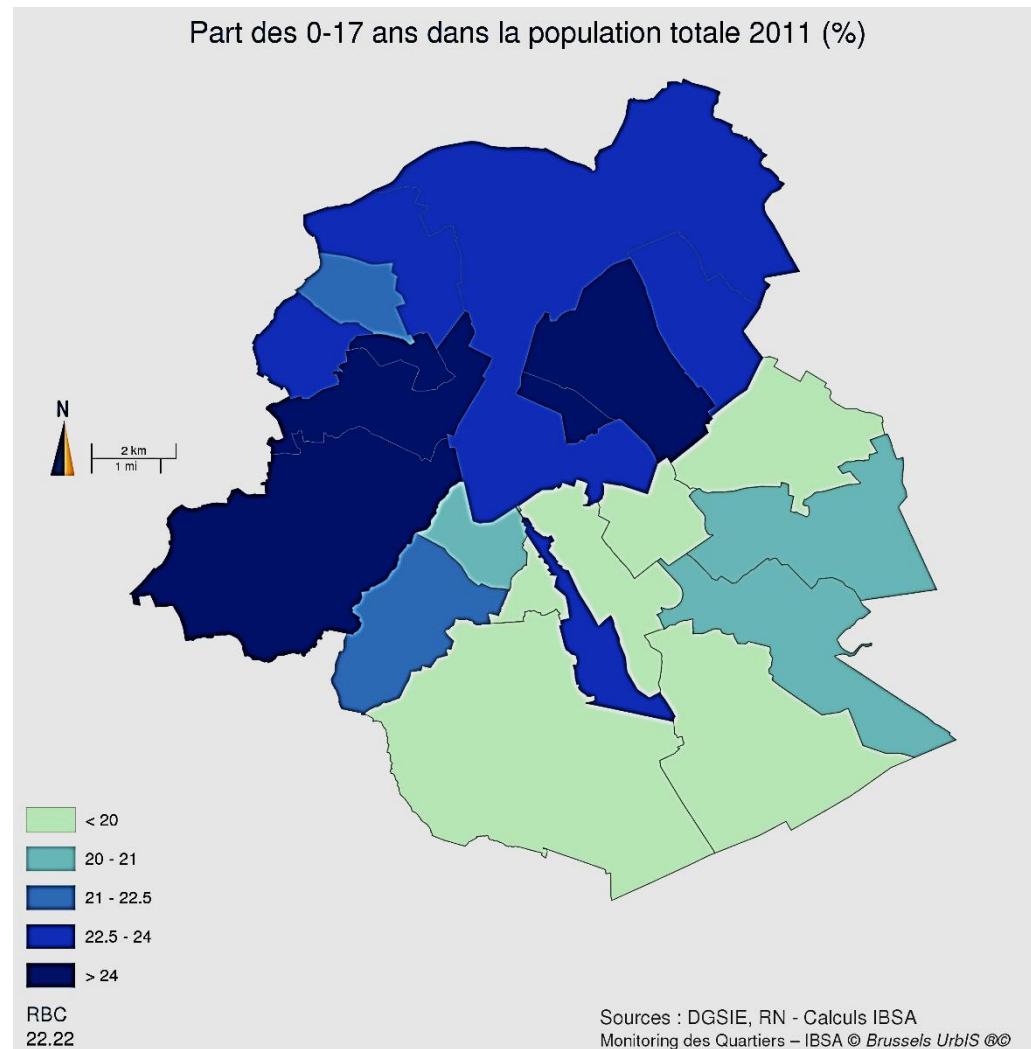


# L'essor démographique

Les communes de la première couronne sont les plus jeunes :

- âges moyens particulièrement faibles à Molenbeek, Schaerbeek et Saint-Josse;
- proportion très élevée de jeunes de moins de 18 ans (26% à Koekelberg et Saint-Josse, 28% à Molenbeek).

À l'inverse, les communes du quadrant sud-est abritent une population plus âgée : âges moyens nettement plus élevés à Uccle, Woluwe Saint-Pierre, et Watermael-Boitsfort (42,4 ans, soit 9 ans de plus qu'à Saint-Josse)



# L'essor démographique

L'essor démographique a donc un impact très important sur les besoins en matière d'offre scolaire.

En 2010, l'Institut bruxellois de statistiques et d'analyse (IBSA) a estimé les besoins de création de places dans l'enseignement à Bruxelles d'ici **2020** à:

- **30.000 places dans le fondamental**
- **12.500 places dans le secondaire**

[http://www.ibsa.irisnet.be/fichiers/publications/cahiers-de-libsa/cahiers\\_de\\_l\\_ibsa\\_n\\_2\\_juin\\_2010.pdf](http://www.ibsa.irisnet.be/fichiers/publications/cahiers-de-libsa/cahiers_de_l_ibsa_n_2_juin_2010.pdf)

Ces estimations prennent notamment comme postulat de départ que les écoles étaient saturées en 2010.

Via le monitoring de l'offre scolaire, l'ADT réalise depuis 2012 un suivi des programmations de nouvelles places dans l'enseignement à Bruxelles.

# Les projets de création de places

## L'enseignement fondamental

Près de 29.000 places supplémentaires programmées, dont 8.428 places réalisées.

**Il faut aujourd'hui veiller à la bonne réalisation des places.**

### Monitoring de l'offre scolaire - novembre 2014 - ADT

	Places créées	Places programmées	Total
<b>Volet francophone</b>	<b>4.497</b>	<b>18.457</b>	<b>22.954</b>
<b>Vlaamse luik</b>	<b>3.931</b>	<b>1.942</b>	<b>5.873</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8.428</b>	<b>20.399</b>	<b>28.827</b>

# Les projets de création de places

## L'enseignement fondamental :

Est-ce à dire qu'il ne faut plus prévoir de nouveaux projets ? Non !

- Certaines places sont temporaires : 20% des places ont été (vont être) réalisées en structures modulaires
- Toutes les créations de places ne se sont pas réalisées là où les besoins se faisaient le plus sentir.

Si on veut que chaque parent ait accès à l'école de son choix, il faut créer plus de places que nécessaire.

Dans le fondamental (plus encore que dans le secondaire), la proximité des places avec le lieu de domicile des parents est importante.

**Il va falloir encore investir dans certaines zones de Bruxelles. Par exemple, en lien avec des projets de développement immobilier importants.**

# Les projets de création de places

Places de fondamental créées ou programmées depuis 2010

**Places créées 2010-2014**

- Enseignement néerlandophone
- Enseignement francophone

**Places programmées d'ici 2020**

- Enseignement néerlandophone
- Enseignement francophone

**Nombre de places**

- 10
- 100
- 1.000

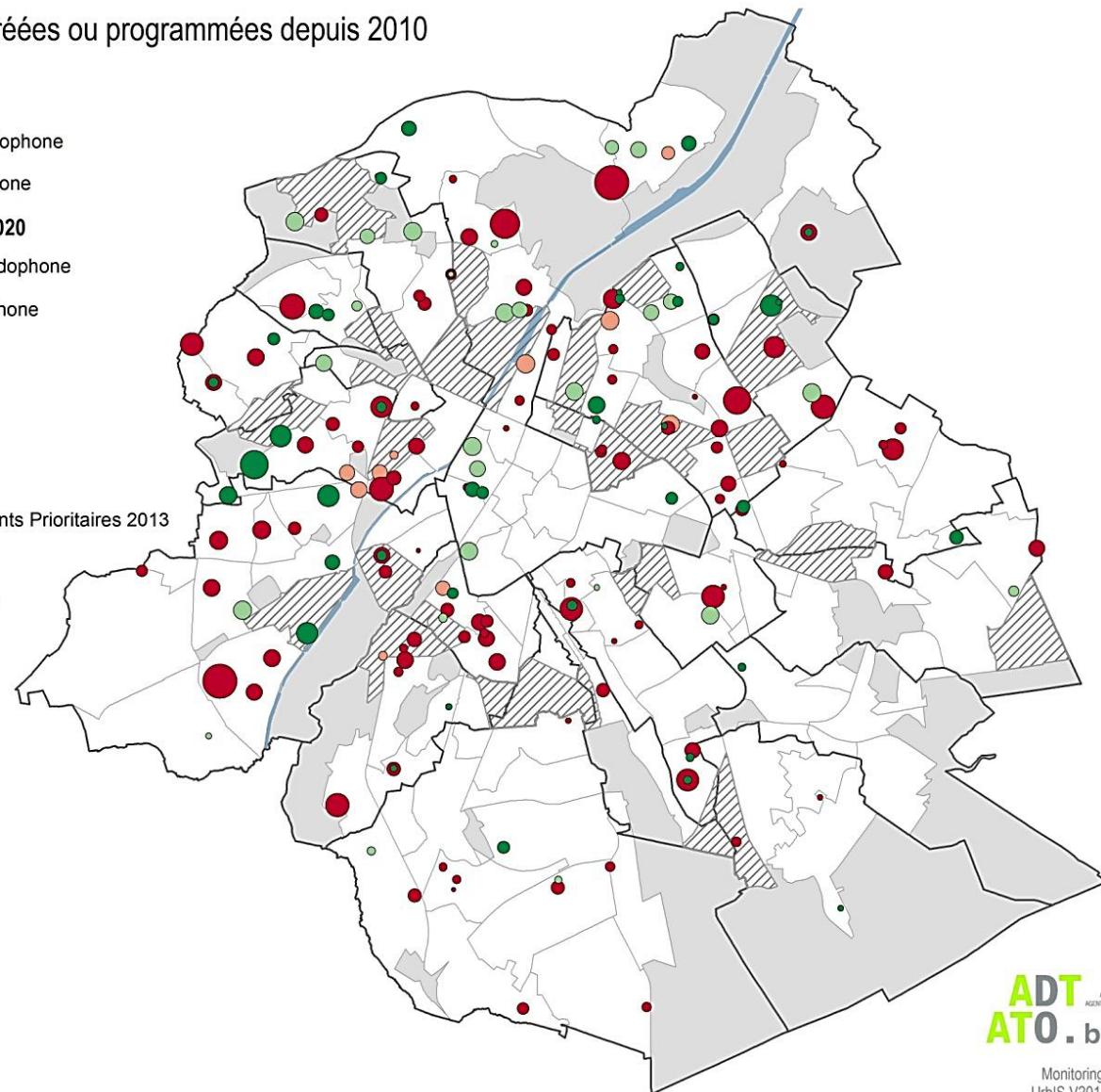
 Zones d'Investissements Prioritaires 2013

 Quartiers

 Quartiers non habités

 Limites communales

0 1 2 Km



# Les projets de création de places

## L'enseignement secondaire

D'ici à 2020, les besoins en places supplémentaires dans l'enseignement secondaire ont été estimés par l'IBSA à 12.500

### Monitoring de l'offre scolaire - novembre 2014 - ADT

	Places créées	Places programmées	Total
<b>Volet francophone</b>	732	5.217	5.949
<b>Vlaamse luik</b>	100	200	300
<b>TOTAL</b>	<b>832</b>	<b>5.417</b>	<b>6.249</b>

# Les projets de création de places

Places de secondaire créées ou programmées depuis 2010

**Places créées 2010-2014**

-  Enseignement néerlandophone
-  Enseignement francophone

**Places programmées d'ici 2020**

-  Enseignement néerlandophone
-  Enseignement francophone

**Nombre de places**

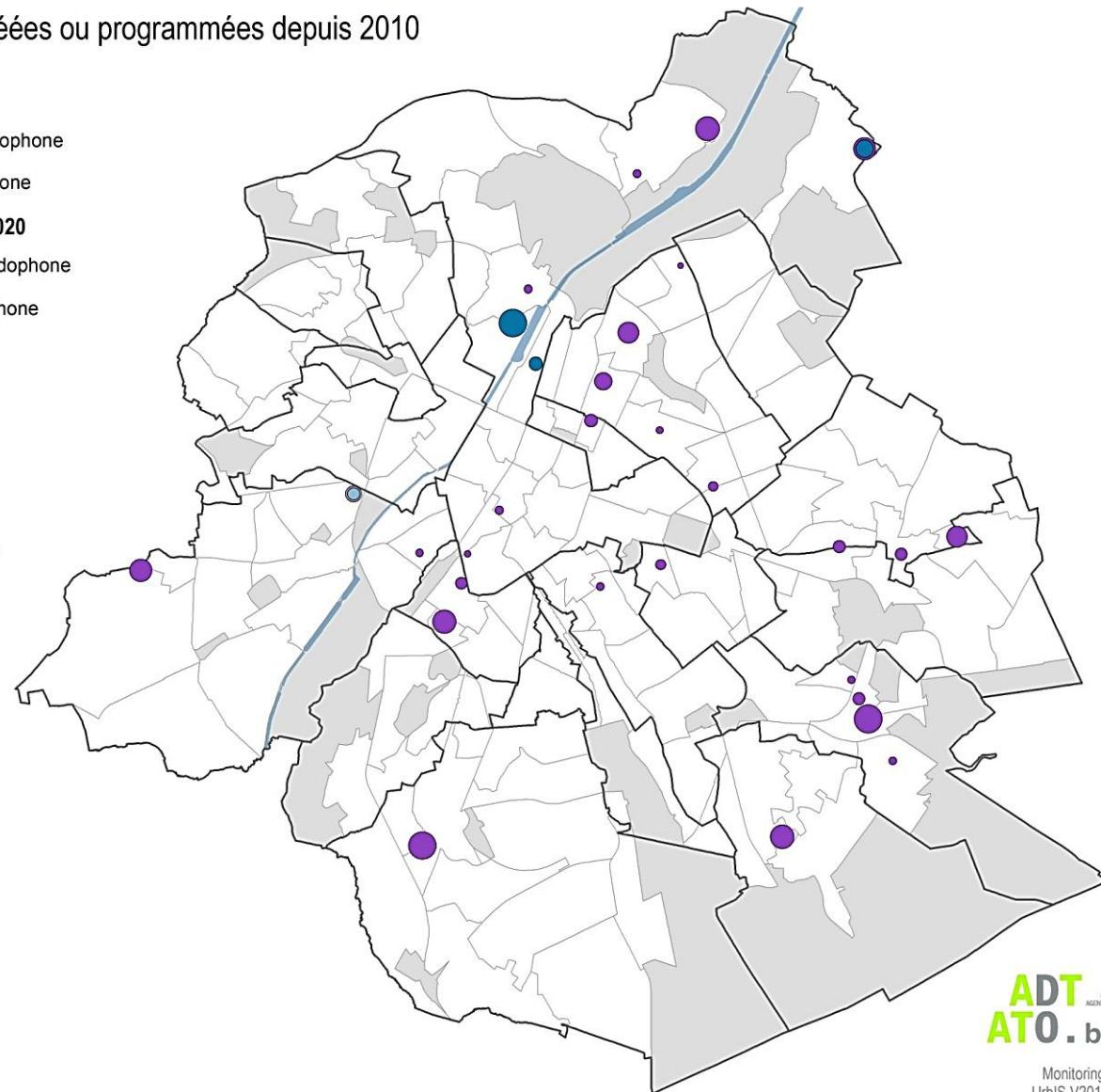
- 10
- 100
-  1.000

 Quartiers

 Quartiers non habités

 Limites communales

0 1 2 Km



# Programmer les futures places

## Estimation des besoins dans le secondaire :

- IBSA (2010) : besoin en 2020 de 12.500 places supplémentaires
- BFP (2014) (même méthode que l'IBSA) : besoin en 2020 de 14.870 places en +

**Rappel** : ces estimations se basent sur l'hypothèse qu'en 2010, les établissements sont saturés. Or, en 2014, on sait qu'il reste 1.700 places en 1<sup>ière</sup> secondaire dans l'enseignement FR.

## Attention :

- les places restantes dans l'enseignement secondaire ne répondent pas toujours aux attentes des parents.
- dans l'enseignement secondaire (encore plus que dans l'enseignement fondamental), il convient de prévoir plus qu'une place par élève.

Pq ? car il y a l'enseignement général, technique, professionnel.

# Programmer les futures places

## Estimations des besoins dans le secondaire (ADT) :

- **Hypothèse 1** : réseau saturé en 2014 + méthodo IBSA  
=> Il faut créer 9.500 places à l'horizon 2020.
- **Hypothèse 2** : réseau saturé en 2014 + application à la population scolaire secondaire de 2014 du taux de croissance 2014-2020 de la classe d'âge concernée par l'enseignement secondaire  
=> Il faut créer 11.215 places à l'horizon 2020.

**Rappel** : aujourd'hui 6.249 places programmées

=> **Des projets dans le secondaire doivent donc être développés mais pour mener une politique en adéquation avec les besoins, il faut absolument :**

- Analyser le décret inscription pour voir où les besoins se font le plus sentir.
- Identifier quel type d'école on crée.

# Programmer les futures places

**A côté de la construction, il faut rendre les écoles attractives !**

=> Travail sur le pédagogique

=> Travail sur l'environnement scolaire (mobilité, équipements sportifs, espaces verts...) : concept d'urbanisme scolaire (ADT)



# Les projets de création de places

## L'enseignement fondamental et secondaire

### Nombre global de places créées / programmées

	Places créées	Places programmées	Total
<b>Volet francophone</b>	5.229	23.674	28.903
<b>Vlaamse luik</b>	4.031	2.142	6.173
<b>TOTAL</b>	<b>9.260</b>	<b>25.816</b>	<b>35.076</b>

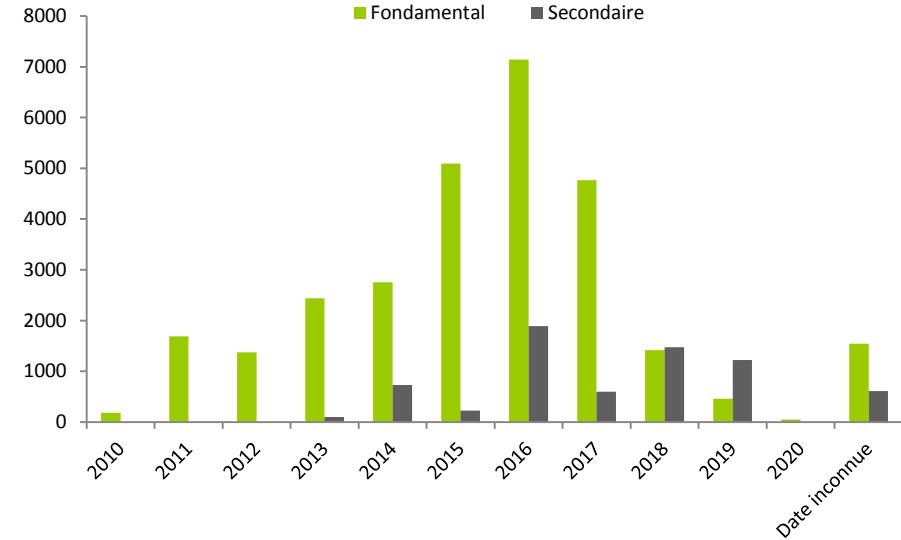
Note méthodologique :

"Les places créées" comptabilisent le nombre de places effectivement réalisées entre 2010 et 2014.

"Les places programmées" comptabilisent le nombre de places qu'il est prévu de réaliser entre 2015 et 2020 (parfois jusque 2022).

Pour les projets dont la création de places s'étend sur plusieurs années (et dont le nombre de places réalisées par année n'est pas renseigné), la date retenue pour comptabiliser le nombre de places réalisées sera celle de la fin de la période de création (par ex: 300 places seront créées entre 2014 et 2018, les 300 places seront comptabilisées en 2018).

### Nombre de places créées / programmées par année



# Le cadastre des sites potentiels

2011

## Réalisation du « Cadastre des sites potentiels pour accueillir des équipements scolaires »

= 126 sites renseignés par les Communes + 12 sites localisés dans les zones stratégiques (Tour et Taxis, Josaphat, Reyers,...)

2013-2014

Rencontres des Communes pour vérification et actualisation des données

= 65 sites encore mobilisables pour implanter des équipements scolaires en novembre 2014

Localisation : Rue Van Oost 52, 1030 - Schaerbeek  
 Propriétaire : Domaine de la Commune de Schaerbeek  
 Pouvoir organisateur : Commune de Schaerbeek  
 Nature de la parcelle (AGDP) : Bâtiment scolaire  
 Situation de droit (PRAS) : Zone Mixte  
 Référence cadastrale (CAPAKKEY) : 2191000122/00003  
 Niveau d'enseignement à venir: Fondamental  
 Type de financement: Subvention à charge du FBSEOS via financement exceptionnel  
 Modalité d'opération : Reconversion de terrain(s) à la fonction scolaire et construction(s) définitives  
 Etat d'avancement : Étude préliminaire et pré-accord de financement mais pas encore de PU

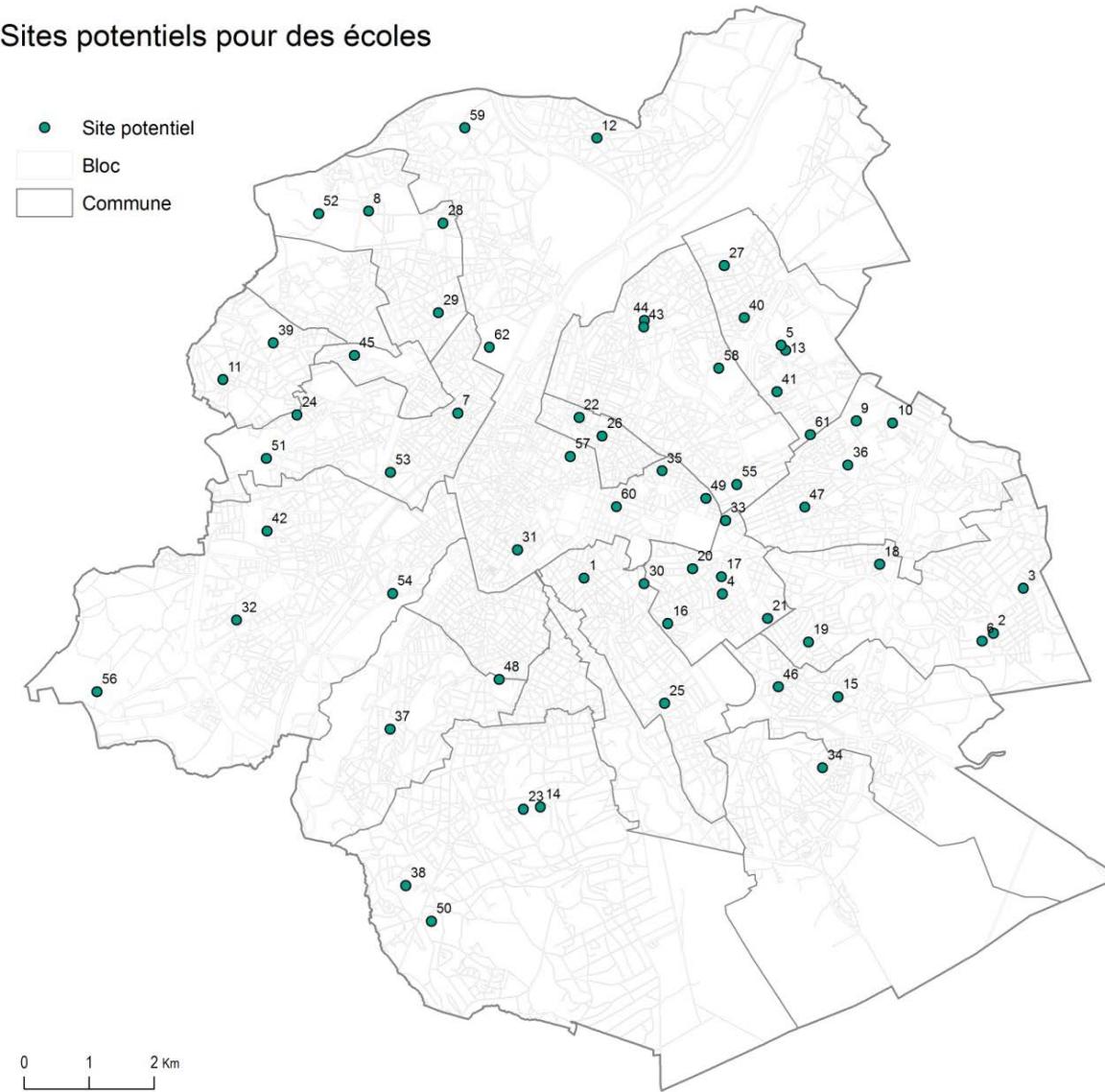


Description de l'opération :  
 Il s'agit d'un ancien site des services techniques communaux.  
 Il fait l'objet d'un projet complexe, développé dans le cadre d'un PPP, et prévoyant la construction d'une école francophone, d'une école néerlandophone, d'une salle de sports, de bureaux et peut-être de logements.  
 Concernant le projet d'école francophone, l'école communale n°14, actuellement située rue Capronnier, n°1. L'école actuelle bénéficie donc de locaux neufs et de places supplémentaires par rapport à sa capacité d'aujourd'hui : 250 à 650 élèves (augmentation de 400 places au total). Ce projet a obtenu un accord de financement de la Communauté Française en 2011 via le FBSEOS. Le début des travaux est prévu pour 2013. La part de financement revenant à la Commune sera - du moins en partie - couverte par la valorisation du terrain communal dans le cadre du PPP avec la construction des logements et bureaux.



# Le cadastre des sites potentiels

Sites potentiels pour des écoles



# Le cadastre des terrains et bâtiments disponibles

2014

**Réalisation d'un cadastre complet des terrains disponibles et bâtiments  
reconvertibles et mise en place d'une veille sur les potentialités foncières**  
=> Répondre aux Accords de Gouvernement

Recherche et rassemblement des données existantes (avec la DEP)

Cadastre fédéral ; autres cadastres (Cadastre Plan Logement, PRAS  
démographique) ; inventaire ADT ; administrations ; Inventimmo ; Contrat de quartier ;  
autres propriétaires de terrains (Communes, FWB,...)

Création de fiches multicritères (situation, superficie, contraintes,...)

Vérification sur le terrain

**Point d'attention sur les immeubles de bureaux reconvertibles en équipements  
(projets déjà réalisés pour certaines écoles)**

# Les mesures régionales de soutien à la création de places dans les écoles

## Soutien aux investissements

- **Le Plan école** de 2010.
- **L'octroi de prêts** aux communes pour des investissements en lien avec l'essor démographique via le FRBRTC.
- L'octroi de **subsides URE**.

Mais aussi les contrats de quartier, les subsides pour les infrastructures sportives communales.

## Modification de législation

- Depuis juillet 2011, les PU pour la création et l'extension d'écoles sont octroyés par la Région quelque soit le PO.
- Procédures raccourcies : la procédure théorique d'octroi de PU passe de 195 jours à 52 jours maximum (modification du COBAT du 03/04/2014).

# Les mesures régionales de soutien à la création de places dans les écoles

## La création d'une dynamique régionale

- Concertation avec les Communautés
- Fédérer les différentes administrations, services régionaux en vue de répondre aux défis engendrés par l'essor démographique dans l'enseignement.

La DPR prévoit pour la première fois un chapitre consacré à l'enseignement.



**Merci pour votre attention.**

**Contacts:**

**Facilitateur Ecole:**

**Julie Lumen ([jlumen@adt.irisnet.be](mailto:jlumen@adt.irisnet.be))**

**Monitoring de l'offre scolaire:**

**Frédéric Raynaud ([fraynaud@adt.irisnet.be](mailto:fraynaud@adt.irisnet.be))**

**Annabelle Guérin ([aguerin@adt.irisnet.be](mailto:aguerin@adt.irisnet.be))**

**[www.adt-ato.be](http://www.adt-ato.be)**